

## Les Rencontres du Parlement européen pour la diversité des cultures – 2008

### La diversité culturelle: regards croisés entre l'Union européenne et les Etats-Unis. Parlement européen, Bruxelles, le 2 décembre 2008

#### Intervention d'Yvon Thiec

##### "Les politiques culturelles de l'Union européenne et des Etats-Unis"

Le soleil ne se couche jamais sur les Parlements, aussi immuables que la démocratie qu'ils incarnent. Néanmoins, ce parlement sera soumis à la réélection dans quelques mois et ce n'est pas sans mélancolie que je m'exprime devant vous. Vous m'avez souvent ouvert votre porte, m'invitant à m'exprimer devant vous: le bilan de ce Parlement en faveur du cinéma et de l'audiovisuel est largement positif, et ceci est connu du secteur audiovisuel et cinématographique.

Je me sens responsable, mais pas coupable, du thème de cette journée. L'idée m'en était venue de Mme Descamps qui, lors de chaque rencontre de la délégation parlementaire européenne - Congrès des USA, insiste pour que le point culture soit inscrit à l'ordre du jour de la délégation.

C'est une bonne méthode. Je rappelle qu'en son temps, Lord Bettel inscrivait la question des visas à l'ordre du jour de la délégation US-EU et que ceci a amené le Congrès à demander la levée de l'exigence des visas pour les ressortissants de l'Union européenne. Souhaitons que la constance de Madame Descamps amène le Congrès à s'intéresser aux questions de culture qui sont fondamentales pour les sociétés européenne et américaines.

L'année dernière, m'exprimant dans le cadre de cette journée de la diversité culturelle, qui accompagne la remise du prix du cinéma européen, initiative dont j'espère qu'elle sera prorogée par le futur Parlement, j'estimais qu'il était regrettable que les Etats-Unis ne soient pas signataires de la Convention Unesco pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. A l'inverse de certains pans de la société civile, qui se félicitaient de la mise à l'écart des USA, je pense que c'est une erreur et je vais m'en expliquer.

La Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles comporte deux volets. L'un porte sur la protection des expressions culturelles, l'autre porte sur la coopération.

Concernant le volet protection, la Convention reflète l'approche dorénavant légitime au niveau européen que l'ancien commissaire au commerce, M. Pascal Lamy, avait brillamment conceptualisée sous la notion de "préférences collectives". Pour monsieur Lamy, certains choix relevaient des préférences collectives et par définition n'étaient pas négociables en matière commerciale (il en allait selon lui des choix alimentaires garantis en Europe par des normes de haut niveau protégeant le consommateur et de l'accès garanti pour les citoyens de nos pays à des programmes audiovisuels reflétant l'expression sociale et politique des sociétés d'appartenance). Cette approche a pour effet que les préférences collectives en matière audiovisuelle soient légitimes et non négociables: elle est de plus en plus partagée au sein de la communauté internationale. Je viens de participer à un groupe de travail dans le cadre de l'accord de partenariat économique CARIFORUM-UE. La demande de ces pays de bâtir une expression audiovisuelle qui reflète leurs identités est énorme et parfaitement légitime<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> 1st EU-CARIFORUM Business Forum, Intervention d'Yvon Thiec.

Pour revenir à la Convention UNESCO, le second volet de la Convention porte sur la coopération, notamment en faveur des pays en développement. Il s'agit de fournir – de garantir – à ces pays, le droit de mettre en œuvre sur le plan politique les préférences collectives en matière culturelle, auxquelles je me réfèrais supra.

C'est là que l'absence des USA est problématique. Il est de l'intérêt des pays du Nord (pour reprendre une notion commode et à la mode), et ceci inclus les USA, de mettre en œuvre cet agenda de la diversité culturelle en faveur des pays les moins avancés. La tension Nord-Sud est de plus en plus perceptible. La géoculture rejoint la géopolitique dès lors que les revendications postcoloniales ne portent plus simplement sur les principes d'indépendance, d'autonomie, d'autodétermination, vieux concepts des années 70 voire des années 60 du siècle dernier. Mais que dorénavant, on sent bien une volonté (légitime) d'émancipation morale qui passe par le choix d'expressions culturelles originales. La Convention UNESCO constitue une pièce non négligeable d'un ensemble d'instruments multilatéraux permettant d'améliorer les relations Nord-Sud.

Je me sens autorisé ici à m'exprimer avec cette liberté concernant la position des USA, à savoir que leur exclusion n'est pas une victoire pour nous, mais plutôt une faiblesse. A l'égard de ce pays, j'ai eu trois vies: celle où, travaillant dans ce Parlement européen, j'accompagnais Simone Veil aux USA, ce qui m'a souvent ouvert les portes du Congrès et de l'Administration US (une expérience exceptionnelle), celle de la "dispute" à l'OMC, ce que nous appelons l'exception culturelle dans laquelle j'ai été un protagoniste, et la période actuelle où la destruction de valeurs qui atteint le cinéma du fait du piratage massif, amène l'ensemble du secteur cinématographique US et européen à resserrer des liens pour combattre un ennemi commun, le piratage de masse des films.

Quelle perspective pour le Parlement européen ?

- D'abord, lors d'une précédente audition, vous avez accepté le principe d'un rapport d'évaluation annuel sur la mise en œuvre par l'UE (et par la Commission européenne) des voies et moyens permettant de respecter et de promouvoir la diversité culturelle<sup>2</sup>;
- Le financement du Fonds diversité culturelle de l'UNESCO (lequel est actuellement alimenté à hauteur d'un million de dollars). Pour gagner en crédibilité, il est nécessaire que ce fonds soit alimenté et l'Union européenne en tant que partie à cette Convention se doit de financer ce fonds (indépendamment de ce que les Etats membres de l'Union européenne envisagent de faire);
- Enfin, des efforts visant à convaincre les USA de ratifier la Convention UNESCO de la part des Européens doivent être mis en œuvre<sup>3</sup> Il existe un "Global Business Dialogue", pourquoi ne pas songer à un dialogue sur la culture USA-UE initié par le Parlement européen ?

Mesdames, messieurs, je vous remercie.

Yvon THIEC  
2 décembre 2008

---

<sup>2</sup> La notion de respect de la diversité culturelle étant incluse dans les dispositions du futur Traité européen, la promotion s'imposant du fait de l'intégration du droit international dans le droit communautaire

<sup>3</sup> Voir en annexe la lettre que le Réseau International pour la Diversité Culturelle (RIDC), dont je préside la branche européenne, a fait parvenir au Président élu des Etats-Unis, M. Barack Obama.